

# COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

**Etaient présents :** Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUZ, **Adjoints au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Eric FAIVRE, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

**Avait donné pouvoir :** Stéphane SYLVAIN à Yves THOREAU  
Guillaume LAVOREL à Régine LANGLOIS  
Philippe SALLE à Georges MARTINS  
Pascale CETLIN à Nathalie GUESDON

**Absentes excusées :** Nathalie PRYJDA, Françoise PIGAL

**A été élue secrétaire de séance :** Pascale PARRINELLO

## 1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elle concerne la décision :

N°12/03/2021 – Erreur matérielle (Décision CCAS) ;

N°13/03/2021 – Marché d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants à Mandres-les-Roses ;

N°14/04/2021 – Contrat de suivi de progiciels ;

N°15/01/2021 – Adhésion à la mission de remplacement du CIG ;

N°16/01/2021 – Convention d'utilisation du site et des équipements du Centre Technique et Sportif de Tir à l'Arc. Deux séances d'initiation au tir à l'arc pour les jeunes du Club Jeunes prévues le 8 juillet 2021 ;

N°17/05/2021 – Contrat de cession avec la compagnie H.M.G pour une représentation du spectacle 3D, le 4 juillet 2021.

### I – ADMINISTRATION GENERALE

## 2. CAISSE DES ECOLES – ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

**Rapporteur Régine LANGLOIS**

Afin d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de la Caisse des écoles, il convient de désigner des représentants du conseil municipal au comité de la Caisse des écoles (CDE).

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif à la caisse des écoles

La caisse des écoles est administrée par un comité de gestion composé :

- Du Maire, Président,
- D'un représentant de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la commune,

- D'un délégué désigné par le Préfet,
- De 2 membres désignés par le Conseil Municipal
- De 3 représentants des sociétaires.

Toutefois, le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans cependant excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Madame Régine LANGLOIS précise qu'il y a une erreur dans la note de synthèse et qu'il conviendrait d'élire 8 administrateurs.

Madame Nathalie GUESDON, demande pourquoi la note de synthèse proposait d'en élire 5.

Madame Régine LANGLOIS, répond que si la réglementation permet d'en élire 5, les statuts de la caisse des écoles nous contraignent à en élire 8. Faute de quoi il faudrait, en plus, revoter les statuts avant le vote du CA et du compte de gestion.

Le Conseil municipal dit que le nombre de représentants du Conseil municipal au Conseil administration de la Caisse des écoles est fixé à 8.

Sont élus en qualité d'administrateurs du Conseil municipal au sein de la Caisse des écoles :

Régine LANGLOIS, Jacqueline SAUNIER, Pascales PARRINELLO, Jean-François GRAMPEIX, Jean-Claude ANGLO, Stéphane DEYSINE, Georges MARTINS et Cécile SABATIER

Unanimité

### 3. MOTION CONCERNANT LA MISE A JOUR DU PPBE D'ORLY 2018-2023

#### Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil municipal **S'oppose** en l'état au projet de PPBE soumis pour avis à la Commission consultative de l'Environnement d'Orly ;

**Appelle** à la réalisation d'un PPBE ambitieux, qui réponde réellement aux besoins, construit sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux du territoire ;

**Regrette** la volonté de l'Etat de faire supporter par la population et les territoires, pourtant première victime des nuisances, l'ensemble des mesures les plus contraignantes proposées dans le document ;

**Demande** le retrait de la proposition P2 concernant l'étude sur le rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly et de la proposition P3 concernant la modification juridique éventuelle pour la mise en œuvre du rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly ;

**Demande** la réalisation d'une étude indépendante de l'impact des nuisances sonores et de la qualité air sur le territoire qui devrait prendre en compte l'effet des mesures proposées sur les périodes de nuit et de jour

**Demande** que les données des cartes de bruit du projet de PPBE 2018-2023, dont l'année de référence est 2016, soient traduites en tableaux permettant d'identifier l'impact des nuisances par commune et par département pour les populations impactées, logements, surfaces, et établissements de santé et d'enseignement, et puisse faire l'objet d'un comparatif entre les divers exercices de PPBE et de vision à l'horizon 2025;

**Demande** que les mesures proposées pour le prochain PPBE soient réellement ambitieuses et assorties d'une estimation précise des impacts.

**Demande** notamment à l'Etat d'examiner les mesures suivantes : la mise en place d'une modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du niveau d'émission sonore et de gaz à effet des serres des appareils afin d'inciter au développement et à l'utilisation d'aéronefs plus performants, l'adoption de procédures de décollage et de prise d'altitude rapide ou d'atterrissage en descente continue, l'extension du couvre-feu applicable aux opérations sur la plateforme aéroportuaire ;

**Demande** à l'Etat de garantir le maintien du montant des aides visant à financer l'aide à l'insonorisation des riverains au même niveau que celui initialement estimé afin de compenser l'impact lié à la crise sanitaire ;

**Demande** à l'Etat d'intégrer les mesures de lutte contre les nuisances sonores aux critères de conditionnalité des aides publiques en faveur des entreprises du secteur aérien ;

**Appelle** à la construction d'une gare TGV à Orly afin d'assurer l'intermodalité suite à la décision du gouvernement de supprimer les vols domestiques dont le trajet peut se faire en train en moins de 2h30 ;

**Demande** à ce que les enjeux liés à l'exposition au bruit et à la qualité de l'air soient intégrés dans le cadre des engagements du PPA d'Orly ;

**Invite** l'Etat à travailler dès à présent sur le PPBE de 4ème échéance pour aboutir à un document co-construit avec les acteurs du territoire.

Unanimité

#### 4. MOTION S'OPPOSANT AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON D'ARRÊT A NOISEAU

##### Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil municipal s'oppose au projet d'implantation d'une Maison d'arrêt à Noiseau

Unanimité

Monsieur le Maire déclare que les villes ont besoin de prisons, mais que celle-ci est contiguë à la ville d'Ormesson-sur-Marne et de celle de Sucy-en-Brie. De plus, Il s'agit d'un projet sans concertation. En outre, le département du Val-de-Marne est l'un de ceux qui accueille le plus d'établissements pénitentiaires.

Madame Nathalie GUESDON, insiste sur le fait que les communes ne sont pas dissociées des maisons d'arrêt. Toutefois, elle s'oppose à la façon dont le projet est présenté.

### 5. SAF 94 – ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

Le Conseil municipal décide d'accepter la demande d'adhésion de la Ville d'Ablon-sur-Seine au SAF 94.

Unanimité

### 6. SAF 94 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

La dernière modification des statuts du syndicat date de 2017 dans le cadre de la loi NOTRE et de la mise en place de la Métropole du Grand Paris : il s'agissait de permettre aux EPT d'adhérer au Saf94.

En 2021, il est proposé la modification de l'article 2.2 Missions du Syndicat, afin de compléter les missions du Saf dans le but de créer un fonds de soutien pour aider financièrement les collectivités adhérentes dans le montage de certains projets difficiles à équilibrer.

Le Conseil municipal décide d'adopter les modifications apportées aux statuts du syndicat tels qu'annexés à la délibération.

Unanimité

## II – RH

### 7. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de permettre au Maire de procéder aux avancements de grade des agents de la commune, il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- un poste d'attaché principal au sein des services population ;
- un poste d'attaché principal au sein de la Direction Générale ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe aux services techniques ;
  - un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du service population.

Madame Régine LANGLOIS, indique le retrait du poste de Directeur des Services Techniques. Madame Cécile SABATIER interroge Monsieur le Maire sur le passage en Comité technique de ces créations de postes et demande si les suppressions équivalentes ne sont pas soumises au vote du conseil municipal.

Madame Régine LANGLOIS répond que si les suppressions de postes sont soumises à l'avis du Comité technique (CT), les créations ne le sont pas.

Ainsi ces créations de postes n'ont pas été soumises à l'avis du CT.

Les suppressions des postes laissés vacants des suites des avancements de grades seront soumises au CT et proposées au vote du conseil municipal à la prochaine réunion.

Madame Cécile SABATIER en prend bonne note.

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune, à compter du 1er juillet 2021 :

Unanimité

## III- FINANCES

### 8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE LA HALLE

#### Rapporteur Philippe FISCHER

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accordé un milliard d'euros supplémentaire aux 570 millions d'euros annuel de DSIL voté en loi de finance rectificative en 2020 tout en maintenant le niveau initial des autres dotations d'investissement local (DETR et DSID).

Le taux de subvention ne peut être inférieur à 20% du coût prévisionnel.

Dans les priorités thématiques d'investissement, figure les projets de rénovation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

A ce titre la commune souhaite présenter le projet de rénovation de la Halle, Place des Tours Grises.

Ce projet est présenté avec un coût prévisionnel de 321 422€H.T. dont 15 000€ d'études, 256 422€ de travaux et 50 000€ de marge d'imprévus selon les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'opération de rénovation de la Halle, place des Tours Grises.

Précise qu'au titre de la DSIL, les projets peuvent être subventionnés au minimum à 20% du coût prévisionnel H.T soit un montant minimum de 64 284€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

### 9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE LA FERME DE MONSIEUR

#### Rapporteur Philippe FISCHER

Toujours dans le cadre de la DSIL, la commune souhaite présenter le projet de rénovation de la chaufferie de la Ferme de Monsieur, par une chaufferie gaz à condensation

Ce projet est présenté avec un coût prévisionnel de 235 488€H.T dont 16 211€ d'études, 189 277€ de travaux et 30 000€ de travaux annexes.

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'opération de rénovation de la chaufferie de la Ferme de Monsieur.

Précise qu'au titre de la DSIL, les projets peuvent être subventionnés au minimum à 20% du coût prévisionnel H.T soit un montant minimum de 47 098€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

### 10. DEMANDE DE SUBVENTION FIM : COMBLES ET MENUISERIES DE LA FERME DE MONSIEUR

#### Rapporteur Philippe FISCHER

Dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain, la Métropole Grand Paris soutient les projets d'investissement portés par les communes lorsqu'ils s'inscrivent dans les compétences métropolitaines.

Dans les priorités thématiques d'investissement, figurent les projets de développement durable et transition énergétique.

A ce titre la commune souhaite présenter le projet d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur.

Ce projet est présenté avec un coût prévisionnel de 378 728€H.T dont 35 000€ d'études, 343 728€ de travaux.

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au fonds d'investissement métropolitain pour l'opération d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur.

Précise qu'au titre du FIM, les projets peuvent être subventionnés au maximum à 50% du coût prévisionnel hors taxes soit un maximum de 189 364€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 50% et le taux réellement attribué au titre

du fonds

Unanimité

Monsieur Philippe FISCHER informe les membres du conseil municipal de la demande des architectes des bâtiments de France qui semblent vouloir imposer de la petite tuile sur la Ferme au lieu de la tuile mécanique, il ajoute que cela entraînerait un dépassement budgétaire important puisqu'il faudrait changer la charpente

Madame Cécile SABATIER, fait remarquer qu'il lui semblait que le changement de menuiserie faisait déjà partie du chantier de restauration et que son coût était déjà budgétisé.

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Monsieur Philippe FISCHER, répond que le projet de restauration à un coût tellement important qu'il a fallu le scinder en deux.

### 11. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION D'ILE-DE-FRANCE : COMBLES ET MENUISERIES DE LA FERME DE MONSIEUR

#### Rapporteur Philippe FISCHER

La Région Ile de France soutient les opérations de rénovation énergétique et climatique des bâtiments tertiaires publics

A ce titre la commune souhaite présenter le projet d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur

Ce projet est présenté avec un coût prévisionnel de 378 728€H.T dont 35 000€ d'études, 343 728€ de travaux.

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention à la Région Ile de France pour l'opération d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur.

Précise que les projets peuvent être subventionnés au maximum à 50% du coût prévisionnel hors taxes soit un maximum de 189 364€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres :

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 50% et le taux réellement attribué au titre du fonds

Unanimité

### 12. DEMANDE DU SUBVENTION DRAC : RESTAURATION DE LA FERME DE MONSIEUR

#### Rapporteur Philippe FISCHER

L'État peut accorder des subventions en vue de la réalisation d'un projet de travaux nécessaires à la conservation (entretien, réparation, restauration, mise en sécurité) des parties classées ou inscrites au titre des monuments historiques (extérieures ou intérieures) des immeubles ou des objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

A ce titre la commune souhaite présenter le projet de restauration de la ferme de Monsieur.

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention à la DRAC pour l'opération de restauration de la Ferme de Monsieur.

Précise que le projet de restauration de la Ferme de Monsieur s'élève à un coût prévisionnel de 692 500€ hors taxes dont 65 000€ d'études.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

### 13. DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021

#### Rapporteur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'exercice 2021 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
6188	5 055,00	6419	6 000,00
6251	1 000,00		5 889,00
6574	5 000,00	7318	-834,00
739223	-30 380,00	7411	
739115	30 380,00		
Total	11 055,00	Total	11 055,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
2128	17 000,00	001	-17 000,00
Total	17 000,00	Total	-17 000,00

Unanimité

#### IV – ASSOCIATIONS

### 14. ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DU PLATEAU BRIARD ET L'ASSOCIATION LA RUE

#### Rapporteur Jean-François GRAMPEIX

Les villes de Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes et Mandres-les-Roses souhaitent développer leur soutien au tissu associatif local et développer d'une manière plus globale l'offre artistique et culturelle sur le plateau Briard.

Conjointement, il a été décidé de soutenir l'association la Rue qui organise depuis 2013, des manifestations culturelles multiples envers tous publics ainsi que les scolaires.



## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

A ce titre, une subvention égale à 1€ par habitant sera versée par chaque communes.

En contrepartie de cette subvention et sous réserve que l'aide envisagée par le territoire soit également effective, l'association la Rue s'engage à réaliser à titre expérimental, de septembre à décembre, un programme de 32 manifestations culturelles ouvertes au public.

Monsieur Jean-François GRAMPEIX, précise qu'à partir du mois d'octobre, une réunion aura lieu pour établir la programmation de l'année 2022.

Madame Pascale PARRINELLO, ajoute que c'est Alain TARLET-GAUTEUR qui s'est occupé de la programmation 2021.

Monsieur le Maire, précise que les villes travaillent avec GPSEA, afin de concevoir un programme culturel partagé et un équilibre économique. Cependant il insiste sur le fait que cette première aide financière ne doit pas être considérée comme la subvention d'équilibre qui permettra de sauver LA RUE.

Les villes de SANTENY et MAROLLES-EN-BRIE, sont coupées par la N19 et ne sont aussi présentes à LA RUE. Elles ont demandé l'intégration du principe de mobilité, afin que des spectacles se déplacent sur leurs communes.

Le Conseil municipal décide d'adopter les termes de la convention avec l'association LA RUE.

Décide d'attribuer une subvention à l'association ci-après désignée :

	<b>2021</b>
<b>LA RUE</b>	1€ par habitant

Le montant alloué pour la Subvention de Fonctionnement 2021 pour cette association est de 4814€.

Unanimité

### 15. ATTRIBUTION SUBVENTION PROJET 2021 – ASSOCIATION INFINI D'ARTS

**Rapporteur Jean-François GRAMPEIX**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention Projet 2021 à l'association ci-après désignée :

#### ASSOCIATIONS CULTURE

**Subvention 2021**

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

INFINI D'ARTS

700 €

Le montant alloué pour la subvention Projet 2021 pour cette association est de 1000€.

Unanimité

### 16. ATTRIBUTION SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2021 – ASSOCIATION FAUNE ALFORT

**Rapporteur Jean-François GRAMPEIX**

Madame Cécile SABATIER, remarque que cela permet l'observation de faune locale et que l'association est prête à recevoir les écoles

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement 2021 à l'association ci-après désignée :

#### ASSOCIATIONS

	Subvention 2021
Faune Alfort	1000 €

Le montant alloué pour la subvention de fonctionnement 2021 pour cette association est de 1000€.

Unanimité

#### V - ENFANCE

### 17. TARIFICATIONS COMMUNALES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 – ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRE

**Rapporteur Jacqueline SAUNIER**

En raison du contexte exceptionnel lié à la crise de la covid-19 et notamment aux répercussions économiques que celle-ci a pu occasionner auprès des familles, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des activités péri et extrascolaires

#### Restauration scolaire

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
A	De 0€ à 363,15 €	2,01€	1,27€	2,01€	1,27€

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

<b>B</b>	<b>De 363,16 € à 556,84 €</b>	2,54€	1,59€	2,54€	1,59€
<b>C</b>	<b>De 556,85 € à 740 €</b>	3,14€	1,99€	3,14€	1,99€
<b>D</b>	<b>De 740,01 € à 929,48 €</b>	3,70€	2,32€	3,70€	2,32€
<b>E</b>	<b>De 929,49 € à 1 121,05 €</b>	4,06€	2,55€	4,06€	2,55€
<b>F</b>	<b>De 1 121,06 € à 1 294,74 €</b>	4,30€	2,70€	4,30€	2,70€
<b>G</b>	<b>De 1 294,75 € à plus</b>	4,57€	2,88€	4,57€	2,88€
<b>Hors commune</b>		5,10€	3,20€	5,10€	3,20€

### Accueils de loisirs journée

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
<b>A</b>	<b>De 0€ à 363,15 €</b>	5,93€	3,13€	5,93€	3,13€
<b>B</b>	<b>De 363,16 € à 556,84 €</b>	6,72€	3,60€	6,72€	3,60€
<b>C</b>	<b>De 556,85 € à 740 €</b>	9,25€	5,22€	9,25€	5,22€
<b>D</b>	<b>De 740,01 € à 929,48 €</b>	11,71€	6,74€	11,71€	6,74€
<b>E</b>	<b>De 929,49 € à 1 121,05 €</b>	13,65€	7,95€	13,65€	7,95€
<b>F</b>	<b>De 1 121,06 € à 1 294,74 €</b>	15,74€	9,27€	15,74€	9,27€
<b>G</b>	<b>De 1 294,75 € à plus</b>	16,75€	9,91€	16,75€	9,91€
<b>Hors commune</b>		23,54€	18,49€	23,54€	18,49€

### Accueil de loisirs demi-journée avec repas

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
<b>A</b>	<b>De 0€ à 363,15 €</b>	3,96€	2,49€	3,96€	2,49€
<b>B</b>	<b>De 363,16 € à 556,84 €</b>	4,62€	2,92€	4,62€	2,92€
<b>C</b>	<b>De 556,85 € à 740 €</b>	6,21€	3,90€	6,21€	3,90€
<b>D</b>	<b>De 740,01 € à 929,48 €</b>	7,70€	4,84€	7,70€	4,84€
<b>E</b>	<b>De 929,49 € à 1 121,05 €</b>	8,88€	5,57€	8,88€	5,57€
<b>F</b>	<b>De 1 121,06 € à 1 294,74 €</b>	10,03€	6,30€	10,03€	6,30€
<b>G</b>	<b>De 1 294,75 € à plus</b>	10,67€	6,70€	10,67€	6,70€
<b>Hors commune</b>		15,69€	10,65€	15,69€	10,65€

### Accueils périscolaires

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

	Tarifs 2020/2021		Tarifs 2021/2022	
		PAI		PAI
Accueils pré-scolaires	0,99€		0,99€	
Accueils post-scolaires	2,95€	1,90€	2,95€	1,90€
Accueils post-études	0,99€		0,99€	

Décide de maintenir le tarif post Activités Pédagogiques Complémentaires de 1,48€ par séance et par enfant.

Décide de maintenir le tarif des études surveillées à 2,39€ par séance d'1h30 et par élève.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs journée et demi-journée le tarif maximum aux enfants domiciliés hors commune.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs journée et demi-journée le tarif de la tranche B pour les enfants du personnel communal.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche B pour les emplois aidés.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche C au personnel communal et aux personnes en stage au sein des services municipaux.

D'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche G pour les enseignants de la commune.

Dit que pour les enfants du personnel communal, les tarifs appliqués pour les accueils périscolaires sont calculés pour la moitié des tarifs initiaux.

Unanimité

### 18. CONVENTIONS PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE MANDRES-LES-ROSES

#### Rapporteur Jacqueline SAUNIER

Les Contrats Enfance Jeunesse vont tous arriver à leur terme d'ici fin 2022/2023. Ce cadre contractuel est rénové et ne sera plus renouvelé en l'état : il devient la Convention Territoriale Globale (Ctg).

Le Ctg représente une feuille de route stratégique plus large que le CEJ qui ne comportait majoritairement que des champs de la petite enfance, enfance et jeunesse (0/17 ans). Il s'agit d'un cadre rénové qui propose :

- Un maillage territorial des stratégies politiques plus lisible pour une cohérence d'intervention et de mise en œuvre des actions (transversalité/mutualisation et rationalisation des actions, ressources)

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc... L'enjeu étant de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire
- Une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles

La rénovation de ce cadre politique entraîne la rénovation et la simplification des financements. La subvention CEJ se transforme en « bonus territoire ».

Afin de simplifier et permettre une meilleure lisibilité des financements et stratégie, les différents champs que sont la stratégie/politique et financier seront traduits par :

- 1 convention cadre politique intégrant le diagnostic et les actions à déployer/maintenir pour répondre aux différents constats du diagnostic et qui sera signée en 2023
- Des avenants aux conventions prestations de services pour intégrer le bonus territoire qui relève du financier

Le Conseil municipal décide d'approuver les conventions de prestation de service accueil de loisirs accueil adolescents et bonus territoire « Ctg » n°134434, accueil de loisirs extrascolaire n° 128993, accueil de loisirs périscolaire n°128995 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

Autorise le maire à signer lesdites conventions entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

### VI - URBANISME

#### 19. DENOMINATION AIRE DE JEUX PARCELLE AK381

##### Rapporteur Jean-François GRAMPEIX

Le Conseil municipal décide de valider le nom de la future aire de jeux « L'ARBRE AUX CABANES »

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Unanimité

#### 20. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES - PDIPR

## Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur l'inscription du nouvel itinéraire intitulé « PR de la Tégéval » au PDIPR.

Unanimité
-----------

## Question diverse :

### - Clôture de la Halle

Madame Nathalie GUESDON demande que la Halle soit mieux sécurisée elle s'inquiète de la qualité des barrières mises en place et des éventuelles dégradations qui pourraient être causées durant l'été. Monsieur le Maire, répond qu'il partage cette analyse, il souscrit à l'idée d'un bardage de chantier. Monsieur Pierre HOUEBINE s'engage à travailler sur le sujet.

### - Sécurisation des cours de tennis

Madame Cécile SABATIER demande des passages de police dans cette zone car il y a des rodéos sur le chemin qui mène au tennis. Monsieur le Maire répond que le comité de police s'est tenu récemment et que la Police Municipale a souligné l'écart entre le ressenti et la réalité. Bien que les services de police travaillent à sécuriser le territoire, les nuisances résiduelles sont perçues pleinement par la population. Par ailleurs la police Municipal intervient et il y a des gardes à vue mais elles n'aboutissent pas à des sanctions.

Monsieur le Maire comprend l'agacement des riverains provoqué par des jeunes délinquants qui n'hésitent pas à narguer la PM et les Mandrions. Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un trafic de stupéfiant sur le territoire et notamment sur la ville de Marolles, où les auteurs des faits ont été identifiés. Pour clore le sujet Madame SABATIER demande si la figurine Arthur situé devant l'école maternelle sera remise en place. Monsieur le Maire rappelle qu'elle avait été décapitée très rapidement après son installation. Une nouvelle commande a été lancée, elle sera remise en place dans l'année.

### - Élections assesseur

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur la nécessité de leur présence pour la tenue des bureaux de vote afin d'être Assesseur, amplitude horaire 12h 00 - 20h00

### - Comité de police

Le recrutement de 2 agents est prévu cet été

Monsieur CLOPER a été muté. Le comité de police à effectuer 250 verbalisations à Mandres et 51 visites de Mandrions

- **Étude et extension de la maternelle**

D'ici la fin du quinquennat toutes les classes de grandes sections de maternelle auront un effectif de 24 élèves comme le souhaite Monsieur le ministre.

- **Programme aménagement Valophis**

Une subvention est prévue pour faire face à la surcharge foncière du groupe Valophis (GPSEA).

- **Rassemblement public**

La fête du 14 juillet sera possible sous présentation du PASS SANITAIRE. Madame Pascale PARRINELLO, dit que la fête de la musique sera organisée à Mandres, dans la cour en extérieur et que le public sera assis.

- **Des travaux au Sénat**

Les villes demandent l'assouplissement de la loi SRU sur les logements sociaux. Des conférences sont mises en place, afin de demander la suppression des sanctions et demandent plus d'aide dans la prise en charge des équipements.

- **Espaces agricoles et naturelles**

Le département demande s'il faut reconduire la protection renforcée. Monsieur le Maire rappelle qu'à Mandres il y a essentiellement des friches. Avant d'être exploité en terre agricole, il faut les dépolluer. Beaucoup d'exploitants sont fortement intéressés par des parcs et des jardins. A Mandres il y a des zones A qui sont parfaites pour la production agricole mais celles-ci sont polluées. Il faut donc basculer les zones AU et les zones A et inversement car elles sont polluées.

Afin de pouvoir utiliser ces terres agricoles, il faut également que les propriétaires acceptent de vendre.

- **Expertise église**

Monsieur Pierre HOUDEBINE, dit qu'une demande d'expertise est en cours, le rapport sera disponible sous 3 semaines.

- **Réaménagement du parc Beauséjour**

Le GPSEA prévoit un accompagnement pour le réaménagement complet.

Monsieur le Maire a demandé un audit pour le parc BEAUSÉJOUR, pour lui donner un nouveau visage. L'étendre sur la bâtisse et travailler sur un espace culturel pédagogique. Ce contrat doit au moins comporter deux projets, or à Mandres nous en avons trois projets qui peuvent intégrer le contrat régional (le parc BEAUSÉJOUR, l'Église et l'extension de la maternelle).

### - Département

L'aménagement de certaines voiries est prévu, Monsieur le Maire demande que cela intervienne avant la fin de l'année,

- Sens alterné rue de Brie,
- Un espace poubelle a la place de stationnement,
- Le stationnement à cheval sur la rue de Verdun, afin de ralentir le trafic,
- Mettre un ilot avant les chicanes rue P DOUMER
- Des ilots devant les stationnements comme à la crèche
- Un plateau surélevé devant le coiffeur et coussin berlinois, ou bien des stationnements alternés.

### - Transfert GPSEA

Les équipements sportifs, city stade et skate Park. A priori, le GPSEA serait d'accord. Il faut se renseigner auprès du département afin de savoir si l'on peut utiliser la roue.

Madame Cécile SABATIER, explique qu'elle a vu sur les communications de Pierre Jean GRAVELLE, qu'il y a une 3<sup>ème</sup> expertise.

Monsieur le Maire, rappelle la complexité du projet. 30 millions enjeux du dossier d'aujourd'hui, le contentieux est long. Beaucoup de sous-traitant. Comme à Vincennes.

Monsieur le Maire a proposé au département une parcelle à l'Euro symbolique. Il faut modifier le PLU, pour passer une parcelle A en AU. Mais le département n'est pas emballé par la dépense de 5 millions pour la construction du gymnase.

### - Club photo

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du club photos sur la possibilité d'éditer un livret d'accueil avec des photos. Madame Cécile SABATIER que l'on doit aussi associer les Amis de Mandres qui proposent des randonnées à travers Mandres.

### - Enseignement



Les enseignants demandent si la maison Beauséjour ne peut pas être retapée par les élèves de l'école mais l'école ne peut pas prendre à sa charge la maîtrise d'œuvre et les assurances. Monsieur le Maire trouve la proposition intéressante déjà initiée, on peut lancer un projet participatif qui amène une diminution de subvention supplémentaire. Engagement avec l'établissement est à bien délimiter sachant que la ferme pourrait intégrer un caractère pédagogique, mais il faut tenir compte du fait que l'engagement de l'école doit s'inscrire avec le calendrier du chantier. Monsieur le Maire dit que le seul souci c'est que cela nécessite qu'une personne pilote le projet. Monsieur le Maire est favorable au soutien des jeunes comme pour le projet de la toiture de la ferme. Monsieur Pierre HOUDEBINE dit que les jeunes prennent des cours et que la charpente de la commune nécessitera 3 ou 4 ans à ce rythme-là.

Monsieur Anthony FERREIRA, le projet de bancs table prévu fait par le lycée, ils ont déjà fait la gloriette.

- **Recrutement**

Nous éprouvons des difficultés à recruter sur certains poste (Finances, domaine sinistré, renforcement de l'assistance au Maire et binôme communication élections).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 15 juin 2021 à 22h30.

Mandres-les-Roses, le 21 juin 2021

Le Maire

Yves  
THOREAU